

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DEL'ACTIVITÉ TENNIS DE TABLE

Approuvé par comité directeur en date du 20 juin 2020

PREAMBULE

Le présent Règlement Spécifique de l'Activité Tennis de table(RSA) vient compléter le Règlement Général des Activités de la FSCF (RGA) en s'adaptant aux particularités de l'activité. Il est impératif de se référer à la fois au RGA et au RSA, car seuls figurent dans ce dernier les articles amendés vis-à-vis du premier. Les références des articles sont celles du RGA.

TITRE III : MANIFESTATIONS ET EVENEMENTS FEDERAUX

ARTICLE 21 : TITRES FEDERAUX ET RECOMPENSES

RGA

Les événements fédéraux peuvent aboutir à la délivrance de titres officiels, reconnus et protégés par la FSCF. Ils ne peuvent être définis et attribués que pour des activités fédérales telles que définies au titre II et à l'issue d'événements inscrits au calendrier fédéral.

Le comité directeur arrête la liste des titres fédéraux, leur intitulé et les conditions particulières d'attribution (épreuves, catégories...). Ces informations figurent dans le RESC concerné.

Afin de garantir la qualité et la représentativité des titres officiels de la FSCF, des conditions minimales de participation sont fixées pour leur attribution.

Les titres de « Champion national FSCF de... », « Champion régional FSCF de... », « Champion départemental FSCF de... », sont décernés par la FSCF ou par ses structures territoriales compétentes :

Pour les activités gymniques et d'expression :

Organisation	Les minimas pour titres individuels	Les minimas pour titres par équipe
<i>Champion national FSCF de...</i>	<i>2 concurrents minimum et/ou un total de points établi par la commission</i>	<i>2 équipes minimum et/ou un total de points établi par la commission</i>
<i>Champion régional FSCF de...</i>	<i>2 concurrents minimum et/ou un total de points établi par la commission</i>	<i>2 équipes minimum et/ou un total de points établi par la commission</i>
<i>Champion départemental FSCF de ...</i>	<i>2 concurrents minimum et/ou un total de points établi par la commission</i>	<i>2 équipes minimum et/ou un total de points établi par la commission</i>

Pour les autres activités sportives ainsi que les musiques :

Organisation	Les minimas pour titres individuels	Les minimas pour titres par équipe
<i>Champion national FSCF de...</i>	<i>3 concurrents engagés représentant 3 comités régionaux</i>	<i>3 équipes représentant 2 comités régionaux</i>
<i>Champion régional FSCF de...</i>	<i>Représentation : 2 comités départementaux</i>	<i>Représentation : 2 comités départementaux</i>
<i>Champion départemental FSCF de ...</i>	<i>3 concurrents</i>	<i>2 équipes</i>

Outre les titres fédéraux, les événements nationaux peuvent prévoir des prix ou récompenses aux participants. Les récompenses pécuniaires ne sont pas permises.

RSA

Les titres de « Champion national FSCF de Tennis de Table », « Champion régional FSCF de Tennis de Table », « Champion départemental FSCF de Tennis de Table », sont décernés par la FSCF ou par ses structures territoriales compétentes :

TITRES	Les minimas pour titres individuels	Les minimas pour titres par équipe
Champion national FSCF de Tennis de table	3 concurrentes pour les catégories poussines/benjamines,	3 équipes représentant 3 comités régionaux

	4 concurrentes pour les autres catégories féminines, 4 concurrents pour les catégories poussins/benjamins, 6 concurrents pour les autres catégories masculines, représentant 3 comités régionaux	
Champion régional FSCF de Tennis de table	6 concurrents représentant 2 comités départementaux	3 équipes représentant 2 comités départementaux
Champion départemental FSCF de Tennis de table	6 concurrents	3 équipes

TITRE IV : PARTICIPATION AUX EVENEMENTS FEDERAUX

ARTICLE 31: MUTATIONS

RG

Les pratiquants licenciés à la FSCF peuvent changer d'association d'appartenance par mutation à condition d'être à jour de leur cotisation auprès de l'association de départ.

A la fin d'une saison, une personne licenciée dans une association peut librement changer d'association.

En cours de saison, le licencié peut demander sa mutation vers une autre association.

Cette demande s'exprime par l'envoi d'un imprimé officiel dit « de demande de mutation » accompagné de la licence originelle. Pour les licenciés mineurs, l'autorisation écrite du représentant légal est recueillie sur ledit imprimé.

La demande de mutation doit être adressée au service juridique de la FSCF ; celui-ci accusera réception par mail au licencié et aux deux associations lorsque le dossier sera complet. Elle doit être faite au moins 30 jours avant le premier événement auquel souhaite participer le licencié. Le délai commence à courir au moment de l'envoi du dossier, le cachet de la poste faisant foi. Toute demande incomplète ou effectuée hors délais sera renvoyée à l'association d'origine.

La nouvelle licence sera envoyée par le centre de traitement des licences (Comité départemental ou régional).

La mutation peut être accordée dans les cas suivants :

[Tapez ici]

- **Changement de domicile** : un licencié changeant de domicile dans un rayon supérieur à 20km (d'Hôtel de ville à Hôtel de ville) peut solliciter une mutation pour le compte d'une autre association FSCF de son nouveau domicile. L'intéressé doit joindre à l'imprimé officiel un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois.
- **Autres raisons** : Tout autre motif pourra être exposé en justification d'une demande de mutation. L'imprimé officiel doit être dûment complété et accompagné du droit de mutation de cent euros (100€) par chèque à l'ordre de la FSCF.

Lors d'un événement fédéral, une association ne peut aligner, au maximum, que 3 licenciés dont le titre est porteur de la mention « Mutation ».

Des dispositions plus restrictives peuvent toutefois être mentionnées dans les RSA.

RSA

Règlement sportif - Championnat par équipe :

Le nombre de licenciés mutés est limité à 2 engagés par équipe de 6 joueurs et 1 par équipe de 4 ou 3 joueurs ou par catégorie.

Les anciens licenciés, qui resteront dans le club, et les nouveaux licenciés, devront l'être au plus tard la veille de la date de la rencontre prévue sur le calendrier officiel.